



COMMUNIQUÉ D'ASSOCIÉS n°1

CRÉDIT IMMO : AVEZ-VOUS INTÉRÊT À RENÉGOCIER ?

Vous avez (peut-être) encore intérêt à renégocier votre taux ⇒ prenez contact avec votre courtier !

En effet, au vu des récentes baisses de taux observées, il serait judicieux de se poser la question de **renégocier avec votre banque actuelle** ou **faire racheter votre prêt par une banque concurrente**.

Une nouvelle chance d'obtenir de meilleures conditions de remboursement aux ménages n'ayant pas déjà franchi le pas ou à ceux l'ayant fait il y a déjà quelques années.

Pour rappel, **vous pourriez réaliser des économies** en :

- Baissant la mensualité de votre crédit tout en conservant sa durée restante
- Conservant la mensualité de votre crédit tout en diminuant sa durée restante
- Réalisant un mix des deux points ci-dessus voire même la possibilité pour certains d'augmenter légèrement leur mensualité pour aller chercher un taux canon sur une durée restante plus courte
- À l'inverse, pour ceux qui en auraient besoin, la possibilité de rallonger de + 2 ans la durée restante de leur crédit afin de réaliser des économies mensuelles sans pour autant augmenter le coût de leur crédit
- Et profiter de l'occasion pour réaliser le financement de travaux complémentaires...

LE SAVIEZ-VOUS ? Les crédits à plus de 2% ont tout intérêt à être renégociés ou rachetés ! En cas de rachat par la concurrence, il y aura des pénalités de remboursement anticipé à verser à l'ancienne banque, des frais de dossier et de garantie pour le nouveau prêt, mais tous ces frais peuvent être englobés dans ce nouvel emprunt.